

**Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation
populaire et du sport spécialité « animation socio-
éducative, culturelle et/ou sportive »
Mention « coordination de projets »**

Nouveau dispositif en bloc de compétences

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une vigilance particulière est demandée aux évaluateurs en ce qui concerne les actions de prévention et de lutte contre la maltraitance, notamment sur les publics mineurs et/ou en situation de handicap. Ce point sera abordé par les évaluateurs dans le cadre des questions posées pour chaque bloc de compétences.

Bloc 1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation. **Mise en situation professionnelle** (soit en présentiel, in situ, soit par captation vidéo, de l'OF ou de la structure d'accueil, en continu et sans montage, transmise au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'épreuve). Durée 30' à 1h15 minutes maximum : animation d'équipe, ou d'accompagnement/tutorat, ou de formation/information. **Production d'un document écrit** (10 pages maximum) sur l'organisation du travail de l'équipe (transmission au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'épreuve). **Un entretien est suivi avec ou sans support numérique...** (soutenance 15' et entretien 30' maximum). Le document écrit personnel comprend :

- Organisation du travail de l'équipe
- Animation de l'équipe
- Présentation d'une action d'accompagnement ou de tutorat
- Présentation d'une action de formation/information

Bloc 2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. **Un document écrit personnel** (15 pages maximum) sur l'analyse d'une démarche de conception d'un projet d'action (transmission au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'épreuve). Ce projet doit prendre en compte une démarche d'éducation populaire de développement de la structure d'accueil. **Un entretien est suivi avec ou sans**

support numérique... (soutenance 15' et entretien 30' maximum). **Le document écrit personnel comprend :**

Analyse de l'environnement du projet d'action :

- Présentation et analyse de la structure ;
- Analyse du territoire et de l'environnement partenarial ;
- Présentation et justification des enjeux sociaux/sociétaux priorités ;
- Présentation des publics visés, analyse de leurs besoins et enjeux retenus pour le projet ;
- Présentation de la /des démarche(s) mise(s) en œuvre pour recueillir les besoins ;
- Présentation des politiques publiques et des dispositifs mobilisables sur le territoire et de leurs impacts sur la structure et le projet d'action.

Définition des objectifs et du plan d'action du projet d'action :

- Présentation et argumentation des objectifs et ambitions du projet d'action ;
- Analyse des démarches mises en œuvre pour prendre en compte le projet de développement de la structure, les dispositifs et les politiques publiques, les caractéristiques du territoire et les besoins des publics, les principes de responsabilité sociétale et environnementale ;
- Présentation du plan d'actions : planification, moyens mobilisés, prise en compte des réglementations en vigueur, démarches participatives ;
- Présentation des démarches mises en œuvre pour suivre la qualité des actions réalisées, assurer la sécurité.

Démarche d'évaluation du projet d'action :

- Présentation du cadre de l'évaluation
- Présentation de la démarche d'évaluation (indicateurs, acteurs et outils)

Bloc 3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. **Un document écrit personnel** (15 pages maximum) sur l'analyse de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet d'action (transmission au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'épreuve). Ce projet doit prendre en compte une démarche d'éducation populaire de développement de la structure d'accueil. **Un**

entretien est suivi avec ou sans support numérique... (soutenance 15' et entretien 30' maximum). **Le document écrit personnel comprend :**

Présentation du projet de la structure et coordination de la mise en œuvre :

- Interventions réalisées pour articuler entre elles les actions mises en œuvre, en assurer la qualité et le sens ;
- Analyse des aléas et difficultés rencontrés et de leur traitement ;
- Mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et l'intégrité des publics et des équipes.

Suivi budgétaire, matériel et logistique du projet :

- Analyse des actions mises en œuvre pour assurer le suivi du budget ;
- Analyse des actions mises en œuvre pour assurer le suivi matériel et logistique du projet d'action en sécurité.

Bilan et mise en perspective du projet :

- Analyse des résultats intermédiaires ou finaux du projet d'action ;
- Analyse de la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et propositions d'amélioration de cette démarche ;
- Présentation et argumentation des choix effectués pour rendre compte des résultats du projet d'action.

Bloc 4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive. **Un document écrit personnel** (15 pages maximum) sur son expérience de la mise en œuvre d'actions de développement de partenariats opérationnels (transmission au plus tard quinze jours ouvrés en amont de l'épreuve). Et relevant de son périmètre et de contribution aux dynamiques institutionnelles au sein d'une structure évoluant dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive.

Un entretien est suivi avec ou sans support numérique... (soutenance 15' et entretien 30' maximum). **Le document écrit personnel comprend :**

Mobilisation des partenaires opérationnels et des réseaux professionnels spécifiques au périmètre d'intervention confié au candidat :

- Caractérisation des relations avec les différents types de partenaires opérationnels et les réseaux professionnels ;
- Analyse de l'animation des relations partenariales et des effets obtenus ;
- Propositions d'amélioration des actions de mobilisation des partenaires et des réseaux professionnels.

Démarche de communication et de promotion des activités conduites dans le cadre du périmètre d'intervention confié au candidat :

- Analyse du contexte, des intérêts, des limites et/ou risques de cette action de représentation ;
- Analyse des effets constatés ou potentiels de cette action ;
- Proposition d'améliorations, le cas échéant.

Présentation d'au moins une action de représentation de la structure dans le cadre des instances de concertation institutionnelles locales :

- Présentation du cadre de cette instance de concertation et des différents acteurs qui y participent ;
- Analyse de la contribution apportée à cette instance (mobilisation de l'expertise technique...) ;
- Analyse des effets avérés ou potentiels de la participation de la structure à cette instance de concertation.